

REGLEMENT FINANCIER

Classe de Toute Petite Section

ANNEE 2017 – 2018

DROITS D'INSCRIPTION :

Aucun droit d'inscription n'est demandé pour la toute petite section. Cette exemption n'est valable que pour la toute petite section et non pour les autres classes du Lycée français international de Delhi.

DROITS ANNUELS DE SCOLARITE Rentrée 2017 2018

Droits annuels en euros : 2 987 euros facturés sur 10 mois

Assurance scolaire : 42 euros (facturée à l'inscription)

Tout trimestre entamé est dû. En cas d'interruption de la scolarité en cours de trimestre, les droits de scolarité du trimestre ne seront pas remboursables.

Les horaires d'accueil des élèves sont modulables selon les besoins de chaque enfant. Les horaires d'ouverture de la classe de TPS sont les suivants :

Lundi : 8h20 – 15h35

Mardi : 8h20 – 15h35

Mercredi : 8h20 – 12h20

Jeudi : 8h20 – 15h35

Vendredi : 8h20 – 12h20

Les frais de scolarité intègrent les repas de midi tous les jours.

La possibilité est offerte aux parents qui le souhaitent de reprendre leurs enfants dès 11h30 tous les jours. Dans ce cas les élèves ne prendront pas leur repas à l'école. Cela n'entraîne pas de réduction des frais de scolarité.

DATES DE PAIEMENTS

Le paiement des droits de scolarité est étalé de la façon suivante :

A l'inscription : 4 mois de frais de scolarité, non remboursables

Au 30/11/2017 : 3 mois de frais de scolarité

Au 28/02/2018 : 3 mois de frais de scolarité

MODALITES DE PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION ET FRAIS DE SCOLARITE

Les règlements doivent se faire en Euros ou Roupies indiennes pour les élèves nationaux et les particuliers sur demande, éventuellement en USD (dans ce cas, versement d'une commission forfaitaire

pour risque de change de 7%). Veuillez contacter le service de comptabilité pour les paiements en devises autres que euros .

Les règlements en espèces ne sont pas acceptés.

Les règlements doivent être effectués :

- par chèque français ou virement bancaire en euros à l'ordre de « Ecole française de Delhi » aux frais exclusifs du demandeur (préciser option « OUR » à votre banque).

- par chèque en roupies indiennes à l'ordre de « Lycée français de Delhi »

Tous frais pour le LFID liés notamment :

- à l'absence de précision de l'IBAN ou du code BIC dans la demande de virement,

- ou à une commission de la banque de l'émetteur

feront l'objet d'une refacturation aux familles concernées. L'objet « droits de scolarité » et le nom de famille doivent être mentionnés dans le virement.

L'inscription est effective à partir du constat du règlement des frais d'inscription. Elle conditionne la possibilité pour un nouvel élève de commencer les cours.

INCIDENTS

Tout retard de paiement supérieur à 30 jours entraînera facturation de pénalités d'un montant de 2 % par mois de retard.

Les dossiers des élèves n'ayant pas réglé les droits de scolarité aux dates ci-dessus seront soumis au conseil d'administration, qui pourra décider toute sanction à leur encontre, y compris de ne pas les admettre à suivre les cours du trimestre suivant.

**L'inscription en toute petite section
implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.**

**FINANCIAL REGULATIONS
OF THE LYCEE FRANCAIS INTERNATIONAL
DE DELHI
“Toute petite section”
ACADEMIC YEAR 2017-2018**

ANNUAL TUITION FEES 2017-2018

Registration fee is waived for TPS level.

Annual tuition fees in euros : 2 987 euros (to be paid over 10 months)

Assurance : 42 euros (to be charged at first term)

Fees for every term begun are payable in full. In case of any interruption of schooling during the term, the tuition fees for the term will not be refunded.

School hours (can be adapted to each child)

Monday : 8:20am – 3:35 pm

Tuesday : 8:20am – 3:35pm

Wednesday : 8:20am – 12:20pm

Thursday : 8:20am – 3:35pm

Friday : 8 :20am – 12:20pm

Tuition fees include cafeteria service provided every day.

Parents are allowed to pick up their child every day at 11 :30am. In that case, the lunch expenses are not refunded.

DATES FOR PAYMENT

The payment of tuition fees for TPS class is spread out as follows :

At enrolment date : 4 months fees, non refundable

On 30/11/2017 : 3 months fees

On 28/02/2018 : 3 months fees

MODE OF PAYMENT OF REGISTRATION AND TUITION FEES

The payment of fees should be in Euros or Indian Rupees for local students and individuals on written request. Fees may also be paid in USD with a fixed rate commission of 7% for foreign exchange rate risk.

Please contact the accounting department for INR and USD payments.

Cash payments are not accepted.

Payments are to be made:

- By French cheques or bank transfer in euros in favour of “ Ecole française de Delhi”. All the bank fees are at the charge of the emitter, by selecting the option “ OUR”.
By cheque in Indian Rupees in favour of “ Lycée français de Delhi”

Any expenses incurred by the LFID related in particular :
- to the absence of IBAN or BIC code specifications in the bank transfer application, or
- to a commission to the issuer bank
are to be paid by the families in question. The heading ‘Tuition Fees’ and the last name must both be mentioned on the bank transfer.

No new student will be allowed to begin class until tuition is paid.

PAYMENT DEFAULTS

Any delay in payment exceeding 30 days will result in levy of a penalty at the rate of 2% for every month of delay.

Records of students who have not paid their tuition fees on the above mentioned dates will be submitted to the Managing Committee which will decide on the penalties to be levied on them, including refusal of admission to the courses of the following term.

School academic records will not be provided to families who have not remitted the tuition fees.

**Registration or re-registration of a student at the LfiD
implies the unconditional acceptance of the present regulations.**

ACCEPTATION DU REGLEMENT FINANCIER TPS ACCEPTANCE OF THE FINANCIAL REGULATIONS

Je, soussigné(e), Mr ou Mmereprésentant légal de l'élève.....
..... déclare avoir pris connaissance des clauses du règlement financier du LfiD pour la
Toute Petite Section 2017-2018 (disponible en fin de dossier, à conserver par la famille) et les accepter
sans réserve.

*We, the undersigned, Mr. or Mrs , legal guardian of the
student..... declare that we have read the terms of the financial regulations of the LfiD
for the TPS Class 2017-2018 and accept in full the terms and conditions.*

Lu et approuvé, signature
Agreed and accepted, signature